

Zeitschrift: Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses

Herausgeber: Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen

Band: 89 (1998)

Heft: 20

Artikel: Le marché de l'électricité entre le marteau de la surimposition et l'enclume de la libéralisation : exposé présidentiel présenté lors de 107e Assemblée générale de l'UCS le 10.9.1998 à Bâle

Autor: Rognon, Jacques

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-902119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la veille de l'ouverture du marché, la future organisation de ce marché commence à prendre forme: avec des nouveaux positionnements, des fusions d'entreprises et des alliances stratégiques. Le but visé, à savoir «un marché de l'électricité pour tous les clients de l'électricité» est incontesté. Mais quel est le cadre étatique nécessaire à ce marché? Et comment faut-il réglementer la transition? Dans un compromis soutenu par les milieux professionnels et politiques, la branche a trouvé une formule pouvant assurer une solution optimale entre la minimisation des coûts de transition et la maximalisation des avantages du marché.

Le marché de l'électricité entre le marteau de la surimposition et l'enclume de la libéralisation

Exposé présidentiel présenté lors de 107^e Assemblée générale de l'UCS le 10. 9. 1998 à Bâle

■ Jacques Rognon

Marché commence à prendre forme

La concurrence à venir a depuis longtemps donné des ailes à l'esprit d'entreprise dans l'économie électrique: les clients

sont au centre des préoccupations, le marketing est renforcé, des «key account managers» sont engagés, les coûts sont diminués, les investissements sont repoussés et les conditions législatives nécessaires à la privatisation sont créées. L'avenir appartient à celui qui agit de façon souple, innovatrice et stratégique.

De nouveaux positionnements ont lieu: la Directive de l'Union européenne (UE) concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité est un important cadre d'orientation.



Adresse de l'auteur

Jacques Rognon
Président de l'Union des centrales suisses
d'électricité (UCS)
Case postale 6140
8023 Zurich

A la veille de l'ouverture du marché, la future organisation de ce marché commence à prendre forme: de nouveaux positionnements ont lieu, de même que des fusions d'entreprises et des alliances stratégiques.

La Directive de l'Union européenne (UE) concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité est un important cadre d'orientation pour l'économie électrique suisse. Chaque pays de l'Union européenne doit, d'ici à février 1999, adapter son droit national à la directive en question. La Suisse se doit d'agir; elle a toutefois aussi un intérêt vital à suivre, si possible, en parallèle à ces évolutions, et ce tant du point de vue pratique que des délais à respecter. Le législateur aura pour tâche de fixer les conditions-cadres indispensables à la future organisation des marchés dans une loi «libérale» sur le marché de l'électricité. Il devra pour cela, et ce plus fortement que par le passé, tenir compte des aspects internationaux. La tâche des instances de décision politiques sera en conséquence exigeante; celles-ci devront en effet déléguer au marché des tâches relevant jusqu'alors des pouvoirs publics, tâches auxquelles elles se sont attachées.

Après vingt-cinq années de «politique énergétique suisse» – c'est-à-dire depuis la crise pétrolière de 1973 –, la nouvelle orientation ne devrait pas être facile, compte tenu des opinions souvent polarisées et des fronts cimentés. Ce sont les citoyens suisses, le Conseil fédéral, le Parlement, l'administration et les associations professionnelles qui ont jusqu'à présent marqué la politique énergétique. A l'avenir, ce sera le client, l'«*homo œconomicus*», qui pourra juger les éléments concrets d'une prestation de service, et qui décidera. Cette situation suscite souvent un certain malaise et des inquiétudes: l'électricité restera-t-elle à disposition en tant que «bien de consommation normal»? Le petit consommateur devra-t-il «payer l'addition» de l'ouverture du marché au profit du grand consommateur? La force hydraulique aura-t-elle une chance? etc.

Le but visé, à savoir «un marché de l'électricité pour tous les clients de l'électricité» est incontesté. Mais quel est le cadre étatique nécessaire à ce marché? Et comment faut-il réglementer la transition? Dans un compromis soutenu par les milieux professionnels et politiques, la branche a trouvé une formule pouvant assurer une solution optimale entre la minimisation des coûts de transition et la maximalisation des avantages du marché. A l'instar de tout compromis, il s'agit d'une solution qui peut plaire plus

Déléguer au marché des tâches relevant jusqu'alors des pouvoirs publics.



ou moins à l'observateur individuel. Il a fallu regrouper les divers intérêts représentés au sein de la branche. Pour l'UCS, il est essentiel que ses membres disposent fondamentalement de conditions comparables dès le début du changement de système.

L'attitude de l'UCS à l'égard de l'ouverture du marché peut être résumée en sept thèses fondamentales:

1. Assurer un approvisionnement en électricité compétitif à l'échelle européenne

Le marché suisse de l'électricité doit être ouvert complètement en l'espace de dix ans. L'ouverture du marché doit se faire selon les étapes prévues par la *Position commune de la branche* du 19 janvier 1998 pour les consommateurs et les distributeurs finaux. Afin de revitaliser l'économie, ce seront les grands consommateurs qui, à l'exemple de la directive de l'Union européenne, seront les premiers concernés; ils sont en effet moins bien placés en comparaison européenne que les ménages suisses en ce qui concerne les prix de l'électricité.

2. Diminuer les risques pour l'économie nationale par des mesures compensatoires limitées

L'ouverture du marché de l'électricité doit se faire de façon responsable du point de vue de l'économie nationale. Il faut d'abord maintenir les Investissements Non Amortissables (INA) à un niveau aussi bas que possible en fixant soigneusement des étapes d'ouverture conformément à la *Position commune de la branche*. Les INA restants doivent, en deuxième priorité, être dédommagés en conséquence sur tous les investissements réalisés dans des installations de produc-

tion situées en Suisse et à l'étranger, ceci afin de garantir la neutralité de la concurrence et préserver le patrimoine public. La priorisation de la force hydraulique est par contre contraire au marché et doit être exclue, dans l'intérêt d'une ouverture internationale rapide et simple du marché de l'électricité. Le dédommagement des INA permettra de réduire nettement le risque de reprise de toute une branche par l'étranger.

La branche proposera des modèles concrets avant le début des débats parlementaires. Tous les participants au marché doivent contribuer à la réduction des INA. Il est toutefois déterminant d'ancrer dans la loi une réglementation du dédommagement limitée clairement dans le temps.

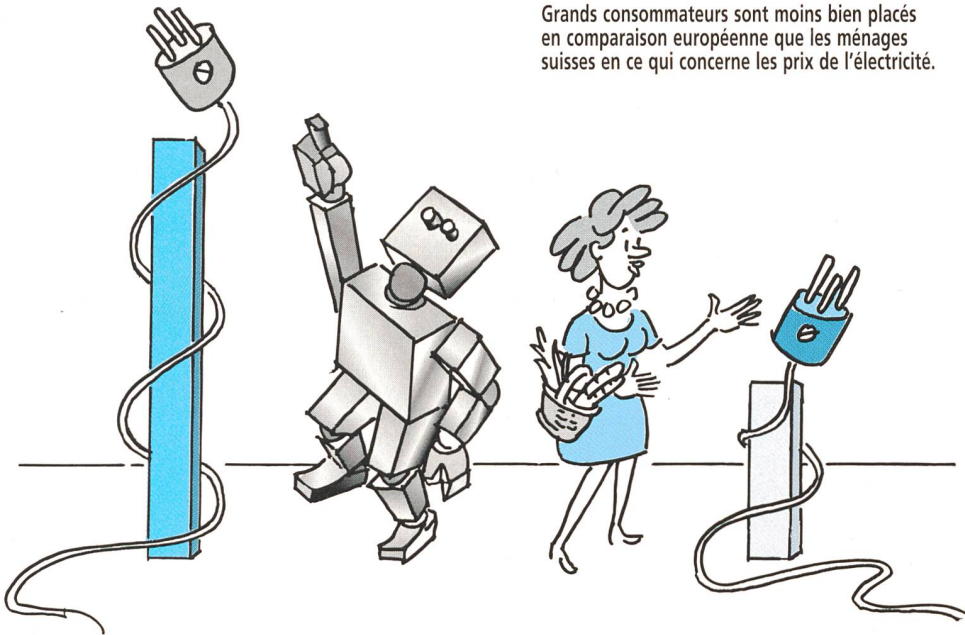
3. Assurer à temps l'ouverture transfrontalière du marché

En tant que plaque tournante de l'électricité en Europe occidentale, la Suisse doit aussi maintenir cette position dans les conditions de marché. Il faut donc ouvrir le marché suisse en parallèle à l'Europe et respecter le principe de la réciprocité par-delà les frontières. Du fait du manque de clarté de la situation juridique dans l'OMC (ancien GATT) et compte tenu de ce principe de réciprocité, des négociations doivent être entamées immédiatement afin d'assurer l'accès des consommateurs finaux au marché étranger par des accords bilatéraux.

4. Garantir un acheminement équitable de l'électricité et la qualité de l'approvisionnement

Une prise en charge non discriminatoire constitue le point stratégique du marché de l'électricité. Les actuels exploitants de réseaux (à tous niveaux) sont

Grands consommateurs sont moins bien placés en comparaison européenne que les ménages suisses en ce qui concerne les prix de l'électricité.



en mesure d'assurer la prise en charge de l'électricité depuis le fournisseur jusqu'au client selon les principes de la non-discrimination et de la transparence. La qualité de l'approvisionnement en électricité reste inchangée. Une obligation de créer une société suisse pour l'exploitation du réseau qui serait imposée par la loi est disproportionnée, inutile et, de ce fait, à rejeter.

5. Maintenir les contrats

Les contrats de fourniture d'électricité et la propriété doivent être respectés. Les nombreux contrats conclus en Suisse et à l'étranger constituent la base de l'approvisionnement suisse en électricité et ne doivent pas pouvoir être résiliés avant terme. Les contrats d'électricité formeront aussi la base juridique des fournitures d'électricité aux conditions de marché.

6. Encourager les nouvelles énergies renouvelables

Les nouvelles énergies renouvelables doivent être encouragées en fonction des possibilités croissantes pour le client éligible de choisir le fournisseur et le type de production. La charge supplémentaire qui pourrait en découler pour l'électricité devra être rendue transparente et être dédommée séparément.

Il est d'ores et déjà possible de couvrir les besoins des clients en énergies renouvelables moyennant des «bourses solaires». Avec la progression de l'ouverture du marché, les entreprises électriques peuvent maintenir et diversifier les rapports avec leurs clients, grâce à des stratégies de marketing correspondantes.

Nous rejetons les stratégies de subventionnement étatique.

7. Ne pas désavantager les clients qui accéderont ultérieurement au marché

L'économie électrique fournit une contribution à la minimisation des coûts de transition par des améliorations de l'efficacité; en parallèle, il faut que les taxes prélevées par les pouvoirs publics soient réduites progressivement. Les prix actuels moyens suisses de l'électricité pour les clients qui ne sont pas encore autorisés à entrer sur le marché ne devraient, en cas d'approvisionnement normal et malgré le dédommagement des INA, pas augmenter. De nouvelles taxes sur l'énergie entraîneraient cependant une augmentation des prix de l'électricité.

Avec cette dernière remarque présentée dans le contexte de l'ouverture du marché, respectivement de la loi sur le marché de l'électricité – affaire de première importance de la branche –, je désire m'arrêter quelque peu sur le thème des «taxes sur l'énergie», actuellement en tête de l'agenda de politique énergétique.

Politique de l'énergie «bon marché» ou «coûteuse»?

Dans le cadre des consultations relatives à la loi sur l'énergie et aux deux initiatives populaires (initiatives *solaire* et *Energie et environnement*), les deux Chambres de l'Assemblée fédérale ont chacune élaboré en parallèle un projet à caractère législatif visant à introduire des taxes sur l'énergie. Le Conseil national a adopté l'arrêté fédéral concernant une

taxe écologique sur l'énergie; la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) du Conseil des Etats a, quant à elle, mis en consultation deux articles constitutionnels relatifs l'un à une «norme de base» et l'autre à une disposition transitoire. Il s'agit de propositions qui ont été exceptionnellement mises en consultation par la commission du Conseil des Etats, et à son intention. La consultation a pour principal objectif la discussion des deux concepts. Il convient ici d'attirer votre attention sur le fait qu'il existe encore deux autres initiatives intitulées *Pour une retraite à la carte dès 62 ans tant pour les femmes que pour les hommes* et *Pour garantir l'AVS – taxer l'énergie et non le travail* ainsi que plusieurs motions parlementaires et un projet fédéral de réforme écologique fiscal qui sont tous en attente. Il n'existe, dans ce contexte, pas moins de douze demandes.

L'UCS rejette fondamentalement, et ce en accord avec l'économie suisse, toute taxe supplémentaire prélevée sur l'énergie. Un nouveau renchérissement de l'énergie, notamment de l'importante énergie de production qu'est l'électricité, est en contradiction avec les besoins de l'économie et les objectifs de l'ouverture du marché. Le contraire doit être visé: les charges et entraves existant en Suisse doivent absolument être diminuées et harmonisées avec l'étranger. Vus sous cet angle, les deux concepts fondamentaux proposés – et notamment l'arrêté du Conseil national concernant la taxe écologique sur l'énergie et la disposition transitoire de la commission du Conseil des Etats relative à la norme de base – doivent être rejetés clairement. Les deux propositions veulent subventionner les énergies renouvelables, ce qui à notre avis est incompatible avec la relance de l'économie par le libéralisme. Ce dernier ne tolère aucune imposition spéciale sectorielle par le biais du subventionnement bureaucratique. Si, pour des raisons d'ordre majeur, certains domaines de l'économie énergétique doivent être encouragés plus particulièrement, l'Etat doit alors s'occuper de faire de la recherche fondamentale en la matière. L'économie électrique, pour sa part, soutient des projets de recherche avec son propre fonds appelé *PSEL*, projets consacrés, entre autres, au développement de la technologie solaire.

Redevance sur l'énergie: c'est au souverain de décider!

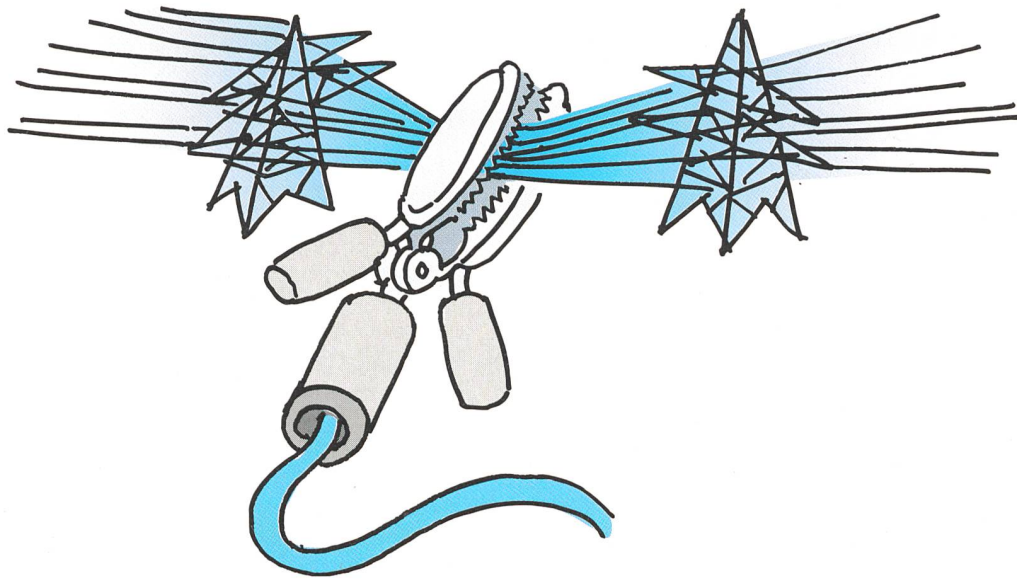
Nous sommes conscients du fait qu'une pression considérable est exercée

sur le Parlement pour introduire une redevance sur l'énergie. Au cas où, malgré les doutes et les nombreuses questions sans réponse relatives à la complexité d'une réforme fiscale écologique, les milieux politiques adopteraient une autre attitude, l'UCS estime que c'est au souverain à décider du renchérissement de l'énergie. Il faudrait en première priorité lui présenter une solution relative à la taxe sur la valeur ajoutée, ceci par exemple, dans le cadre de la nouvelle organisation des finances fédérales. Le principal avantage de cette solution est qu'elle est neutre du point de vue de la concurrence et du commerce extérieur. Un éventuel impôt sur l'énergie devrait par ailleurs être perçu sur les consommateurs finaux. Ce n'est qu'en deuxième priorité – et sous certaines conditions – qu'il faudrait s'inspirer de la commission du Conseil des Etats en matière de norme de base et discuter d'une compétence générale constitutionnelle de la Confédération sous la forme éventuelle «la Confédération peut...».

Il s'agit dans l'ensemble de défendre les intérêts de la branche, en harmonie avec l'économie, et de limiter d'éventuels dommages pour l'économie électrique. Nous exigeons une solution compatible avec l'ouverture du marché, solution qui ne doit entraîner de distorsions supplémentaires du marché, pour l'énergie nucléaire également.

L'abandon du nucléaire menace la politique relative au CO₂

En avril de cette année, un comité a lancé deux nouvelles initiatives antinucléaires. L'initiative *Moratoire plus* doit être qualifiée de particulièrement risquée; elle va nettement plus loin que l'actuel moratoire qui expire en septembre 2000. L'UCS tient à ce que l'exploitation sûre et rentable des cinq centrales nucléaires suisses soit poursuivie. Cette attitude est conforme au programme *Energie 2000* largement soutenu par les milieux politiques et aux conclusions que le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a tiré des discussions lors du dialogue de politique énergétique de 1997 sur l'approvisionnement à long terme. Un arrêt prématuré des centrales nucléaires suisses qui, en comparaison internationale, présentent une sécurité et une disponibilité élevées, n'est, entre autres pour des raisons économiques, pas sujet à discussion. Un abandon du nucléaire remettrait par ailleurs sérieusement en question les ambitieux objectifs du Conseil fédéral en matière de climat et les obligations internationales contractées visant à diminuer les émissions de CO₂.



Il existe le danger qu'en dépit des améliorations de l'efficacité des entreprises électriques, les effets de baisse des prix attendus par les clients soient neutralisés par des taxes étatiques.

Le projet Dialogue de l'UCS est achevé

Celui qui en dialoguant sait écouter, apprend. Cette manière d'obtenir et d'analyser des informations constitue l'une des bases de l'orientation future de l'économie électrique. Le projet *Dialogue* de l'UCS nous a, dans ce contexte, été fort utile ces dernières années.

- Nous avons pu définir une vision du futur approvisionnement de la Suisse en électricité;
- cette vision a été discutée par les groupements d'intérêts les plus divers;
- nous avons réussi à mieux comprendre les attentes de nos partenaires;
- nous avons été en mesure d'entretenir les contacts avec des personnalités et des organisations critiques à l'égard de l'UCS et
- nous avons pu améliorer l'image de la branche dans divers milieux.

Les conclusions de ce travail intensif nous seront utiles, notamment lors des négociations avec les divers partenaires en vue d'une ouverture raisonnable du marché. Dans ce sens, le dialogue se poursuit.

Quelques considérations sommaires relatives à la politique énergétique

Ici, en résumé, trois remarques critiques relatives à la politique énergétique:

1. Avec l'ouverture du marché, il est prévu que celui-ci détermine les prix de la fourniture d'énergie. D'un point de vue actuel, il existe le danger qu'en

dépit des améliorations de l'efficacité des entreprises électriques, les effets de baisse des prix attendus par les clients soient neutralisés, voire surcompensés par d'une part, une ouverture trop rapide du marché et d'autre part, des taxes étatiques. Le résultat global équivaldrait alors à un «exercice de redistribution financière» réalisé à une large échelle.

2. La différenciation politique entre nouvelles énergies et énergies conventionnelles – entre «ce qu'il y a de bon et de mauvais» pour certains – passe à côté des exigences du marché et du besoin d'un approvisionnement sûr en énergie. Ici également, les besoins du marché et des clients devraient l'emporter sur les intérêts particuliers.
3. L'actuelle définition de «durabilité» – qui exclut a priori l'énergie nucléaire – est trop rigoureuse sur le plan de la problématique climatique. L'énergie nucléaire va aussi devoir refaire ses preuves sur le marché; si elle dispose de conditions-cadres raisonnables, elle réussira.

Le projet Réorganisation de l'UCS est lancé

Encore quelques mots sur l'UCS et son avenir. On se souvient certainement du projet réussi intitulé *La politique de la branche de l'économie électrique suisse pour le XXI^e siècle* (1994/95). Il a permis de restructurer l'UCS en quatre Domaines et d'améliorer le travail opérationnel au sein du Secrétariat de l'UCS et

de ses organes. Selon la devise «rien n'est plus continu que le changement», il s'agit maintenant de redéfinir les objectifs et les structures de l'UCS à la lumière de l'ouverture du marché.

A l'exemple des entreprises de la branche qui se préparent à l'ouverture du marché, notre association est, elle aussi, mise au défi. Sous le titre *Vision 2005*, la stratégie de l'UCS, les tâches et les compétences fondamentales doivent être redéfinies; les structures, les fonctions et les processus doivent être reconsidérés d'un oeil critique par la branche et être réorganisés selon des critères d'efficacité. Il faut replacer l'organisation et la gestion de l'association, les instances de décision et les facteurs d'influence de façon souple et prometteuse en tenant compte de l'évolution du marché. Le financement de l'UCS fait, lui aussi, partie de cette réorganisation.

Nous avons pour objectif de présenter les éléments de cette réorganisation avec une éventuelle modification des statuts à l'Assemblée générale 1999. De nouvelles élections devraient en conséquence avoir alors lieu pour tous les organes de l'association.

Avec ces travaux, nous visons la création d'une association forte et unie, capable de défendre de façon coordonnée les intérêts communs de l'économie électrique et des entreprises électriques; ceci nous permettra également de renforcer la position économique de la branche.

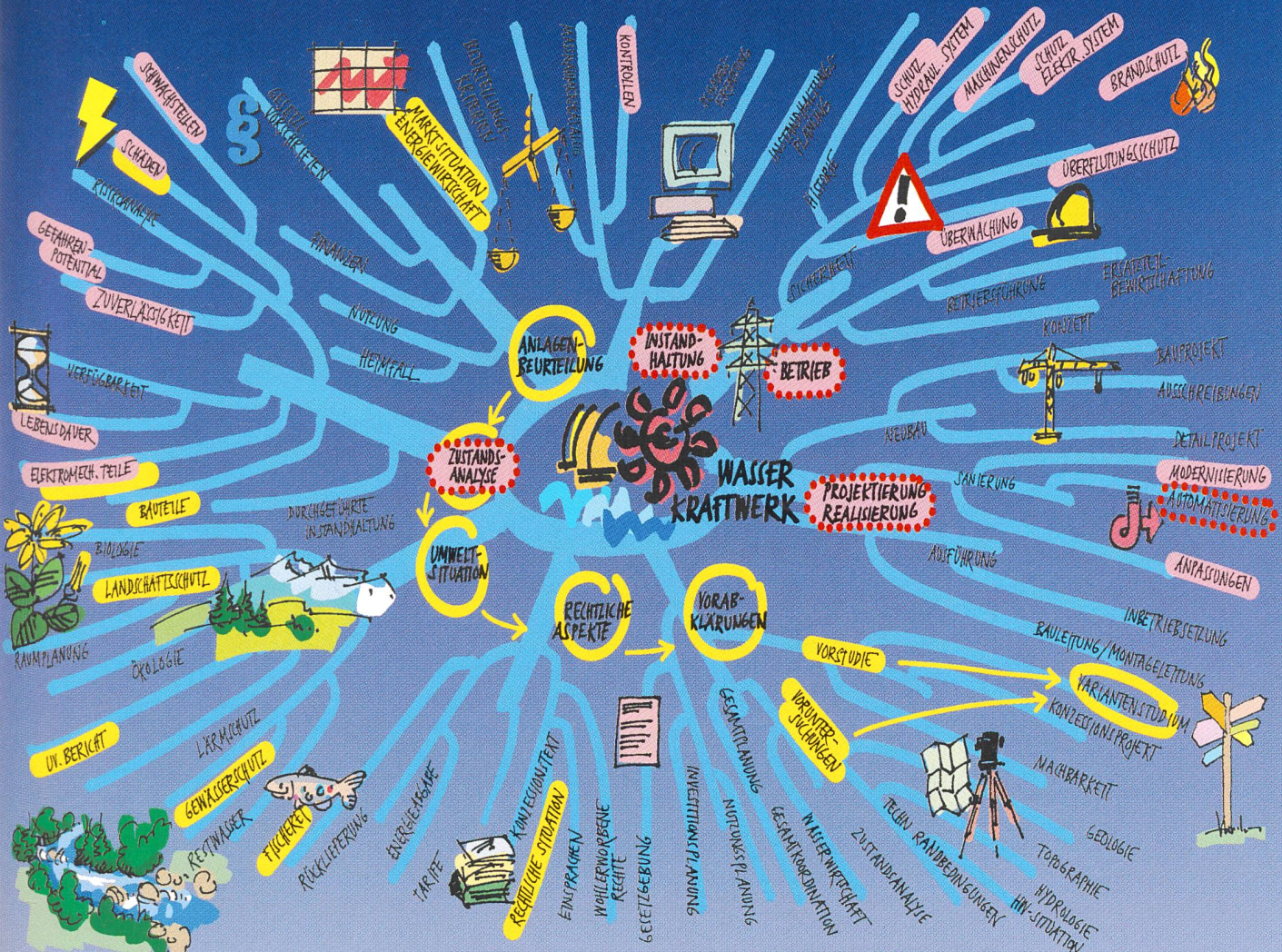
Le Comité a élu le 9 septembre un groupe de travail qui a été chargé de cette réorganisation. Le groupe est formé paritairement selon les intérêts représentés. Présidé par Monsieur Anton Bucher, nouveau directeur de l'UCS, il devra présenter à court terme des propositions qui seront discutées par les membres et ensuite mises sous une forme apte à être approuvée.

Non seulement les entreprises électriques, mais aussi l'UCS se prépare à l'ouverture du marché. Nous voulons continuer à réaliser ensemble – et ceci, aussi pour vous en tant que nos clients – un travail à la fois bon, utile et prometteur.



Les entreprises électriques et l'UCS se préparent à l'ouverture du marché (photo K. Niederau).

Ihr Partner für Wasserkraftanlagen



**ENGINEERING
NOK**

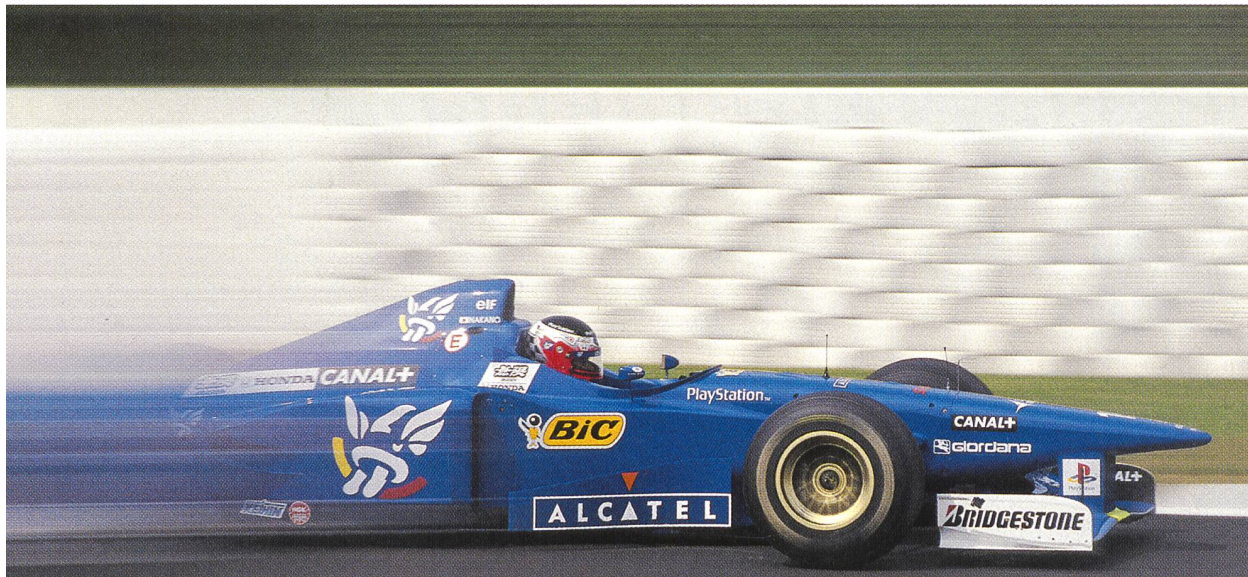
Zertifiziert nach ISO 9001

Ganzheitlich Denken und entsprechend Handeln. Umfassendes Knowhow und langjährige Erfahrung in Bau, Betrieb und Instandhaltung von Wasserkraftanlagen. Für einen direkteren Weg von der Projektidee zum zufriedenen Kunden.

Elektrotechnik, Maschinentechnik, Bautechnik, Nukleartechnik, Netzplanung, Leitungsbau, Betrieb, Betriebswirtschaft, Wasserrecht, additive Systemtechnik, Umwelttechnik

Nordostschweizerische Kraftwerke
Parkstrasse 23
Postfach
CH-5401 Baden (Schweiz)

Telefon +41 (0)56 200 31 11
Telefax +41 (0)56 200 38 45
E-mail NOKTECH@dia1.active.ch
Internet <http://www.nok.ch>



ALCATEL KABEL SCHWEIZ IMMER IN DER POLE POSITION

Wir sind der führende Kabelhersteller in der Schweiz.

*Wir konzipieren und installieren Energiekabel- und Telecomkabelnetze
schnell und zuverlässig.*

*Gemeinsam mit den Netzbetreibern, unseren Kunden,
planen wir die notwendigen Infrastrukturen, die wir später schlüsselfertig realisieren. Sei der Entwurf einfach oder komplex, wir berücksichtigen die Bedürfnisse unserer Kunden in bezug auf die Sicherheit und die Wirtschaftlichkeit ihrer Investitionen und bieten individuelle Lösungen von hoher Qualität.*

